Communiqué de Presse

Division de la Presse du Conseil de l'Europe

Réf: 202f06
Tel: +33 (0)3 88 41 25 60
Fax:+33 (0)3 88 41 39 11
pressunit@coe.int
internet: www.coe.int/press

COUNCIL OF EUROPE CONSEIL DE L'EUROPE

46 membres

Albanie
Allemagne
Andorre
Arménie
Autriche
Azerbaïdjan
Belgique
Bosnie-Herzégovine
Bulgarie
Chypre
Croatie
Danemark
Espagne
Estonie
Finlande
France
Géorgie
Grèce
Hongrie
Irlande
Islande
Italie
Lettonie
"L'ex-République yougoslave de Macédoine"
Liechtenstein
Lituanie
Luxembourg
Malte
Moldova
Monaco
Norvège
Pays-Bas
Pologne
Portugal
République tchèque
Roumanie
Royaume-Uni
Russie
Saint-Marin
Serbie-Monténégro
Slovaquie
Slovénie
Suède
Suisse
Turquie
Ukraine

Le Conseil de l'Europe adopte le Plan d'Action pour les personnes handicapées 2006-2015

Strasbourg, 07.04.2006 – Le Comité des Ministres vient d'adopter une recommandation, adressée aux 46 Etats membres, sur le "Plan d'action 2006-2015 du Conseil de l'Europe pour la promotion des droits et de la pleine participation des personnes handicapées à la société: améliorer la qualité de vie des personnes handicapées en Europe".

Le Plan d'Action du Conseil de l'Europe pour les personnes handicapées cherche à intégrer les objectifs du Conseil de l'Europe concernant les droits de l'homme, la non-discrimination, l'égalité des chances, la pleine citoyenneté et la participation des personnes handicapées dans une politique européenne en matière de handicap pour les dix années à venir. Il promeut une transition de l'approche du handicap comme question de santé vers une approche basée sur la dimension sociale et des droits de l'homme: du «patient» vers le «citoyen».

Le Plan servira de feuille de route aux décideurs et permettra de concevoir, d'adapter et de mettre en œuvre des programmes appropriés et des stratégies novatrices. D'une vaste portée, il couvre tous les domaines essentiels pour les personnes handicapées, et comporte 15 lignes d'action, dont la participation à la vie politique, publique et culturelle, l'éducation, l'information et la communication, l'emploi, l'accessibilité de l'environnement bâti et des transports. Il attire également l'attention sur les besoins des femmes et des enfants handicapés et sur les personnes gravement handicapées ayant des besoins d'assistance élevés.

Le Plan d'Action promeut l'idée fondamentale que les personnes handicapées et leurs représentants doivent être consultés en tant que parties prenantes aux processus de décisions qui affectent leur vie. A cet égard, le Comité des Ministres recommande clairement que les gouvernements coopèrent avec la société civile et impliquent, en particulier, les ONG de personnes handicapées.

Le Plan d'Action 2006-2015 du Conseil de l'Europe en faveur des personnes handicapées sera lancé en septembre 2006 à l'occasion d'une conférence européenne organisée à Saint-Pétersbourg sous l'égide de la Présidence russe du Comité des Ministres, en coopération avec le Conseil nordique des Ministres présidé par la Norvège.

Le texte intégral de la Recommandation (2006)5 est disponible sur le site http://www.coe.int/, sous la rubrique « Comité des Ministres », puis « textes adoptés ».

Organisation politique fondée en 1949, le Conseil de l'Europe veille au renforcement de la démocratie et des droits de l'homme à l'échelle du continent. Il élabore des réponses communes aux défis sociaux, culturels ou juridiques posés à ses 46 Etats membres.